

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été approuvés par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le :

22 juin 2026

Règlement 26-385 : Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro 20-302 décrétant une dépense de 247 912 \$ et un emprunt de 247 912 \$ pour des travaux de réfection et de traitement de surface sur le chemin de la Ceinture du Lac.

Règlement 26-387: Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro 20-297 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour des travaux de mise à niveau des équipements d'instrumentations et de contrôle à l'usine de traitement des eaux.

23 juin 2026

Règlement 26-386: Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro 21-313 décrétant une dépense de 306 591 \$ et un emprunt de 306 591 \$ pour des travaux de réfection et de traitement de surface sur le chemin de la Ceinture

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau de la greffière-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 29 juin 2026



Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe